

Chères citoyennes, chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants pour l'exercice financier 2019.

À la suite des modifications apportées par la loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, le rapport du maire initialement présenté en novembre en vue de l'adoption du prochain budget est remplacé par un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités déterminées par le conseil.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Ville pour l'exercice 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 12 547 557 \$. Les différentes charges pour l'ensemble des services de la Ville, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 12 453 180 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **1 504 540 \$**.

Revenus de fonctionnement	12 547 557 \$
Charges de fonctionnement	12 453 180 \$
Conciliation à des fins fiscales	1 410 613 \$

Les principaux éléments qui ont généré cet excédent sont par, notamment :

- Une saine gestion administrative ;
- Les droits de mutation immobilière plus élevés ;
- Revenus provenant des autres services rendus ;
- Revenus d'intérêts ;
- Revenus de taxes plus élevés ;
- Activités d'investissements beaucoup moins élevés que prévues.

La dette à long terme est passée de 17 906 516 \$ au 31 décembre 2018 à 18 789 060 \$ au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 882 544 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La firme de vérificateur externe Goudreau Poirier Inc. a effectué l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 de la Ville de Coteau-du-Lac selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

À la suite de son mandat, un rapport de l'auditeur indépendant a été émis avec l'opinion suivante : « À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Coteau-du-Lac et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

MOT DE LA FIN

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2019 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 10 novembre 2020, sont ensuite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et sont déposés sur le site Internet de la Ville au www.coteau-du-lac.com sous le menu « La Ville », sous l'onglet « Finance ».

Andrée Brosseau, mairesse